

<https://www.paris-normandie.fr/id535406/article/2024-06-22/prof-du-havre-relaxe-dagressi...>

Par Laure Ferrari

5 min read

Prof du Havre relaxé d'agression sexuelle. « Il fallait que la justice tranche », selon le procureur

Interrogé sur le dossier du professeur havrais Frédéric Marest, accusé par une collègienne d'agression sexuelle puis relaxé, Bruno Dieudonné considère que l'enquête policière a été bien menée. Pour le procureur de la République du Havre, il fallait un débat devant la justice.



Bruno Dieudonné, le procureur de la République du Havre - Archives Paris Normandie



Par Laure Ferrari

Publié: 22 Juin 2024 à 09h28 Temps de lecture: 2 min

Autant Frédéric Marest estime avoir été broyé dans une machine infernale, autant le procureur de la République du Havre trouve ces termes « *un peu exagérés* ». Bruno Dieudonné insiste d'abord sur la rapidité, à l'échelle du temps judiciaire, entre le début de l'enquête et le jugement : « *Entre le moment où les faits ont été portés à la connaissance du parquet et celui où M. Marest a été jugé et innocenté, il s'est écoulé à peine six mois. On n'est pas dans des cas de figure auxquels on est parfois confronté et où, pendant des mois, voire des années, c'est l'ère du soupçon jusqu'au jour où l'on est éventuellement blanchi de toutes les accusations. Là, cela a été extrêmement rapide.* »

« On ne se mue pas en enquêteurs »

Selon le procureur, la procédure qui a été suivie est on ne peut plus normale. Pourtant, Bruno Dieudonné reconnaît une faille qui porte préjudice à toutes les parties dans ce type de dossier : « *Au moment où M. Marest va être entendu et même au moment où l'élève va être auditionné par la police, tout l'établissement est au courant. L'Éducation nationale a mené son enquête, ce qui est la plus mauvaise chose à faire. Quand on a connaissance de faits susceptibles de recevoir une qualification pénale, on transmet un signalement au parquet et on ne se mue pas en enquêteurs en auditionnant les uns et les autres* », déplore Bruno Dieudonné.

« *Ce travail d'investigation doit être réservé à la phase policière et judiciaire* », martèle-t-il.
« *Nous devons encore travailler avec l'Éducation nationale pour éviter ces situations.* »

« La justice a tranché et sa décision est définitive »

Comme en réponse au « *tout ça pour ça !* » prononcé à maintes reprises par Maître Claire Vargues à l'audience pour résumer le traumatisme vécu par son client, Bruno Dieudionné nuance : « *Il fallait un débat devant un tribunal. Alors que si vous laissez traîner des rumeurs, comme cela a été le cas, cela alimente cette suspicion sans qu'à un moment donné, il y ait le couperet de la justice qui tranche, dans un sens ou dans un autre. Là, elle a tranché, et la décision est définitive : M. Marest est innocent des faits qu'on lui reprochait.* »

Generated with Reader Mode